

RÉSUMÉ

1. Le Royaume de Bahreïn est un pays à revenu élevé doté d'une population d'environ 1,5 million d'habitants et dont le PIB par habitant s'élève à 23 300 USD, d'après la Banque mondiale. Grâce aux efforts de diversification menés depuis longtemps par le pays, y compris dans le cadre de la Vision pour l'économie à l'horizon 2030, le secteur des services est devenu l'épine dorsale de l'économie; il représentait en effet près de 60% du PIB réel en 2020. Néanmoins, les produits pétroliers représentent à eux seuls encore 18,3% du PIB et contribuent grandement aux recettes publiques, aux exportations et à d'autres activités économiques. Le secteur manufacturier (14,2% du PIB) est très énergivore et vient au deuxième rang des secteurs qui contribuent le plus au PIB hors pétrole, tandis que les activités agricoles demeurent marginales (0,3% du PIB). L'économie reste fortement tributaire de la main-d'œuvre étrangère, bien que des efforts soutenus visant à accroître la proportion de Bahreïniens dans l'emploi aient porté leurs fruits. Très impliqué dans les activités économiques, le secteur public, y compris les entreprises publiques, reste l'un des plus gros employeurs. Bahreïn applique un régime de taux de change fixe avec une parité fixe conventionnelle entre la monnaie nationale, le dinar de Bahreïn, et le dollar EU.

2. Dans le cadre de sa Vision pour l'économie à l'horizon 2030, Bahreïn a mis en œuvre plusieurs projets visant à améliorer la qualité des infrastructures, à promouvoir la numérisation et à garantir des services de qualité. Le Programme d'équilibre budgétaire (FBP) à moyen terme a été adopté en 2018 en réponse à la baisse des réserves de change, à un déficit budgétaire important et à une dette du gouvernement central élevée. Ce programme prévoit le départ à la retraite volontaire des employés du secteur public, des réformes fiscales et des mesures de contrôle des dépenses. Un accord de soutien financier couvrant la période 2018-2022 a également été conclu entre Bahreïn et certains de ses partenaires du Conseil de coopération du Golfe (CCG) pour surmonter ces difficultés. Les réformes ont contribué à maintenir des niveaux de croissance économique positifs mais fluctuants, soutenus en grande partie par l'expansion du secteur non pétrolier, tandis que le régime de taux de change fixe a contribué à la stabilité des prix intérieurs. Toutefois, l'apparition de la pandémie de COVID-19 et les mesures adoptées par Bahreïn pour en atténuer les effets, y compris le plan de relance économique de 12 milliards d'USD, risquent de retarder le succès de ces réformes de stabilisation macro-économique. L'économie s'est contractée d'environ 5,1% en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19 et de la chute des prix du pétrole. L'économie devrait se redresser en 2021, la croissance annuelle du PIB réel étant estimée à 3,1%, et à un taux compris entre 2% et 2,5% à moyen terme (2022-2025), grâce au maintien des dépenses publiques dans les infrastructures et à leur incidence connexe sur le secteur non pétrolier.

3. L'économie reste fortement tributaire du commerce, le ratio du commerce des marchandises et des services au PIB ayant fluctué entre environ 176% en 2014 et 136% en 2020. Les produits pétroliers continuent de représenter l'essentiel des exportations de marchandises (plus de 40% du total), devant les métaux non ferreux, tandis que les importations sont dominées par le pétrole brut destiné aux raffineries nationales, les produits agricoles et divers produits manufacturés. Bahreïn est un exportateur net de services, avec un excédent affichant une tendance à la hausse. Ses principaux partenaires commerciaux sont les autres États membres du CCG, en particulier le Royaume d'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Les parts des autres partenaires (notamment l'Union européenne, la Chine et le Brésil) en tant que sources des importations ont eu tendance à augmenter pendant la période à l'examen.

4. Bahreïn participe activement au système commercial multilatéral. Il a présenté diverses notifications à l'OMC au cours de la période considérée. Toutefois, certaines notifications concernant, entre autres, les entreprises commerciales d'État et les subventions restent en suspens. Bahreïn participe aux Initiatives liées aux Déclarations conjointes sur le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement et les micro, petites et moyennes entreprises. Il n'a jamais été partie plaignante dans une procédure de règlement des différends à l'OMC, mais a été partie défenderesse dans une affaire introduite par le Qatar en 2017. Bahreïn maintient aussi un réseau d'accords régionaux en matière de commerce et d'investissement. Ceux-ci incluent les protocoles commerciaux conclus dans le cadre de la Zone panarabe de libre-échange, de l'Organisation de la coopération islamique et du CCG. Bahreïn a aussi conclu un accord commercial bilatéral avec les États-Unis. Sur la base d'une décision du CCG, tous les futurs accords commerciaux devraient être négociés collectivement. Quatre accords bilatéraux d'investissement et six conventions de double imposition ont été signés pendant la période à l'examen.

5. Bahreïn a continué d'améliorer son régime d'investissement pendant la période à l'examen. En 2016, il a mis en place un système de registre commercial en ligne (SIJILAT) pour simplifier l'enregistrement des entreprises, rationaliser les prescriptions en matière de licences et assurer la coordination entre les organismes pertinents. En 2018, les restrictions à la participation étrangère ont été supprimées pour 62 activités commerciales. Des mesures ont également été prises en 2021 pour faciliter encore la participation étrangère dans certaines des activités économiques auxquelles les étrangers n'ont toujours pas accès. En fait, les services de tenue de livres et les services comptables (à l'exclusion des services d'audit); l'importation, l'exportation et la vente de carburant pour voitures de course; le dédouanement de marchandises; et la pêche sont réservés aux Bahreïniens et aux citoyens et entreprises du CCG.

6. Bahreïn a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges en septembre 2016 et le gouvernement indique qu'il a mis en œuvre 100% de ses engagements au titre de l'Accord avant la date prévue. Les nouvelles initiatives de facilitation des échanges incluent la mise en œuvre, par Bahreïn, du Guide unifié des décisions anticipées du CCG, le lancement d'un service de dédouanement à distance et la mise en place d'un régime d'opérateurs économiques agréés et d'autres dispositifs facilitant l'accès aux opérateurs de confiance. Selon les informations disponibles, environ 90% des marchandises sont dédouanées sans inspection, généralement le jour même.

7. Le tarif douanier de Bahreïn est basé sur le tarif extérieur commun du CCG, à l'exception de 34 produits (interdits par Bahreïn) auxquels chaque État membre du CCG est libre d'appliquer son propre régime. Des droits non *ad valorem* (mixtes) s'appliquent au tabac et aux produits du tabac (20 lignes tarifaires). La moyenne simple des droits NPF appliqués de Bahreïn était de 4,7% en 2021 (contre 5,1% en 2013), les taux de droits *ad valorem* allant de zéro à 100%. La moyenne des taux appliqués est plus élevée pour les produits agricoles (définition de l'OMC) (5,4%) que pour les produits non agricoles (4,6%). Les produits du tabac sont assujettis aux droits les plus élevés (*ad valorem* ou mixtes). Sur la base de la nomenclature de la CITI, le secteur des industries extractives et le secteur manufacturier sont tous deux assujettis au taux de droit moyen le plus élevé, soit 4,9%.

8. Bahreïn a consolidé environ 70% de ses droits de douane à des taux allant jusqu'à 200% pour les produits alcooliques. La moyenne des droits consolidés est de 34,7%, ce qui donne au pays une grande marge de manœuvre pour augmenter les droits appliqués. En outre, l'imposition de droits mixtes pour le tabac et les produits du tabac pour lesquels le droit consolidé est un droit *ad valorem* (100%) ne garantit pas le respect des engagements pris par Bahreïn.

9. Bahreïn applique une fiscalité légère. Les impôts sur les sociétés ne sont perçus que sur les entreprises des secteurs du pétrole et du gaz et sur celles qui dégagent des bénéfices de l'extraction ou du raffinage des hydrocarbures. Toutefois, dans le cadre du FBP, Bahreïn a introduit des droits d'accise pour le tabac, les boissons énergisantes et les boissons gazéifiées, et une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à un taux normal de 5%. Bien que le droit d'accise et la TVA s'appliquent de la même manière aux marchandises produites dans le pays et aux importations, la plupart des recettes issues de ces impôts proviennent des importations en raison du faible niveau de la production nationale.

10. Depuis le dernier examen, Bahreïn a mis en place des prohibitions à l'importation de déchets, rognures et débris de matières plastiques. Conjointement avec les autres États membres du CCG, il a imposé des droits antidumping définitifs pour quatre produits en provenance de cinq Membres de l'OMC et des droits de sauvegarde pour les importations de certains produits en fer ou en acier et de plastifiants chimiques. Il a imposé (et levée par la suite) des prohibitions à l'exportation de masques faciaux et des prescriptions en matière de licences d'exportation visant les solutions alcooliques, les désinfectants pour les mains et d'autres produits désinfectants.

11. Bahreïn applique divers programmes visant à soutenir les industries établies dans le pays, y compris des exemptions de droits de douane pour les intrants utilisés par les entreprises titulaires d'une licence industrielle et, dans certains cas, des incitations à l'exportation. Depuis le dernier examen, de nouvelles initiatives ont été mises en place, dont un programme de prêts pour les jeunes entreprises commerciales détenues par des femmes, un Fonds de soutien pour les liquidités destiné à répondre aux besoins de fonds de roulement des entreprises, une initiative pilote de subventionnement des entreprises exportant pour la première fois et un programme de développement pour les petites et moyennes entreprises (PME). En outre, l'agence de promotion des exportations établie récemment, Export Bahrain, a conclu des accords de partenariat avec des entités publiques et privées afin de permettre aux entreprises de bénéficier de rabais sur les services

de transport et services connexes, d'accéder aux facilités de crédit à l'exportation et de commercialiser les produits nationaux. En parallèle, Bahreïn a supprimé les subventions à la consommation pour la viande bovine, la viande de poulet et l'essence.

12. En 2016, Bahreïn a adopté une nouvelle loi sur les normes et la métrologie pour permettre l'adoption des normes internationales et élargir la portée des travaux à des fins d'harmonisation avec les pratiques internationales et régionales. Une marque "Made in Bahrain" a été lancée pour promouvoir les produits nationaux. Plusieurs préoccupations commerciales spécifiques concernant les règlements techniques du CCG ont été soulevées au sein du Comité OTC de l'OMC et une préoccupation commerciale spécifique a été soulevée au sein du Comité SPS.

13. En 2018, Bahreïn a promulgué la Loi sur la promotion et la protection de la concurrence et a ensuite publié plusieurs ordonnances d'application. La Loi régit les pratiques anticoncurrentielles, l'abus de position dominante et la concentration économique. En attendant la création de l'Autorité chargée de la promotion et de la protection de la concurrence, la Loi est mise en œuvre par la Direction de la protection des consommateurs, qui relève du Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme, et aucune enquête en matière de concurrence n'a été menée à ce jour.

14. Bahreïn a le statut d'observateur dans le cadre de l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP) depuis 2008. L'évolution récente de son régime de marchés publics comprend l'automatisation complète de son système d'appel d'offres électronique et l'introduction d'une préférence de 10% en matière de prix dans le cadre des appels d'offres publics pour des biens, des travaux et des services. S'agissant des droits de propriété intellectuelle (DPI), Bahreïn a approuvé la Loi du CCG sur les marques, publié des règlements d'application concernant les marques, les brevets et les modèles d'utilité, et lancé une plate-forme de services en ligne permettant le dépôt des demandes de titres de propriété industrielle par voie électronique. Le pays est aussi devenu partie à plusieurs conventions internationales relatives à la propriété intellectuelle.

15. Bahreïn continue de compter sur les importations pour répondre à la demande intérieure de la plupart des produits agricoles, malgré les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir le secteur. Les principaux programmes d'incitation en faveur de l'agriculture comprennent des prêts préférentiels accordés aux agriculteurs, des prix subventionnés pour le matériel destiné à l'irrigation et à la culture sous serres, et la fourniture de divers services agricoles. Le secteur de l'agriculture, de la chasse et de la pêche (définition de la CITI) bénéficie du taux moyen de protection tarifaire le plus bas, soit 3,0%, les taux pouvant toutefois aller jusqu'à 100% pour le tabac.

16. Le secteur du pétrole et du gaz reste très important pour l'économie. La participation de l'État aux activités de prospection, d'exploitation et de commercialisation est élevée. Noga Holding, l'organe de l'Autorité nationale du pétrole et du gaz chargé des investissements, administre les actions de l'État dans 13 sociétés, principalement dans le secteur de l'énergie. L'importation et l'exportation de produits pétroliers sont effectuées uniquement par la Société pétrolière bahreïnienne, une filiale de Noga Holding. Les efforts déployés par Bahreïn dans ce secteur visent à promouvoir l'efficacité énergétique et les pratiques respectueuses de l'environnement tout en optimisant la contribution du secteur à la prospérité économique du pays. L'objectif déclaré est de produire 10% de l'énergie à partir de sources renouvelables d'ici à 2035. À cette fin, une résolution adoptée en 2017 vise à promouvoir la production d'énergie propre à partir de sources renouvelables et à accroître la part de ces dernières dans le bouquet énergétique. Tandis que la production d'électricité est ouverte à la concurrence, le transport et la distribution d'électricité continuent de relever exclusivement de la responsabilité de l'Office des eaux et de l'électricité, qui appartient à l'État. La moyenne des droits d'importation est de 4,9% dans le secteur des industries extractives (définition de la CITI), le droit le plus élevé étant de 5%.

17. Le secteur manufacturier est dominé par des industries énergivores telles que la fabrication d'aluminium et de produits pétrochimiques. Les principales entreprises manufacturières sont de grande taille et appartiennent en partie à l'État. En fait, Aluminium Bahrain est l'une des plus grandes entreprises d'aluminium au monde. Il s'agit d'une coentreprise entre la Saudi Arabian Basic Industries Corporation et Bahrain Mumtalakat. Ces dernières années, Bahreïn a pris des mesures pour créer un secteur manufacturier respectueux de l'environnement. Les fabricants sont encouragés, par divers moyens, à adopter des modes de production plus propres. Une évaluation de l'impact sur l'environnement doit être réalisée avant le lancement d'un projet. La moyenne des droits d'importation est de 4,9% dans le secteur manufacturier (définition de la CITI), les droits allant de zéro à 100%.

18. Les services financiers sont le plus gros contributeur non pétrolier au PIB réel de Bahreïn. Ils sont ouverts à l'investissement étranger et comprennent un grand nombre d'entreprises de services financiers islamiques et classiques. Bahreïn a récemment pris des mesures pour promouvoir le secteur des technologies financières; plusieurs règlements d'application ont été adoptés et un certain nombre de licences ont été accordées dans le domaine des crypto-actifs. La Banque centrale de Bahreïn a également adopté de nouvelles mesures, conformément à certaines exigences de Bâle III, pour atténuer encore les risques liés aux activités bancaires. Les responsabilités de la Direction du contrôle de la conformité de la Banque centrale ont été étendues à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la lutte contre le financement du terrorisme.

19. Dans le secteur des valeurs mobilières, la Banque centrale a adopté certaines mesures pour développer encore les marchés de capitaux de Bahreïn et promouvoir la transparence, y compris l'obligation, pour les sociétés cotées en bourse, d'annoncer immédiatement toute distribution de dividendes et de communiquer les renseignements pertinents. S'agissant des activités d'assurance, en 2019, la Banque centrale a interdit aux titulaires de licences dans ce secteur d'avoir toute forme de participation directe ou indirecte dans leurs contrôleurs financiers (y compris les filiales et les sociétés associées des contrôleurs).

20. Les services de télécommunication sont ouverts à l'investissement étranger. En 2019, Amazon Web Series a choisi Bahreïn comme pôle régional. La même année, Bahreïn a installé des antennes 5G, laquelle couvre désormais tout le territoire national. Un certain nombre de réglementations ont été adoptées pour renforcer la cybersécurité. Une loi sur la protection des données personnelles a été promulguée en juillet 2018 et est entrée en vigueur en août 2019. Les autres réglementations récentes sur la protection des données personnelles incluent des règles relatives aux transactions électroniques, ainsi que des prescriptions techniques pour l'envoi, la réception et la mise à jour des documents et signatures électroniques des organismes publics.

21. Bahreïn a établi un plan stratégique pour le transport terrestre, et des investissements dans le transport par autobus et les infrastructures connexes ont été réalisés, notamment dans le cadre de différents partenariats public-privé. Des mesures ont également été prises pour réglementer davantage le transport intérieur et international de passagers. Les services maritimes sont généralement fournis par des entreprises privées. La participation étrangère a encore été assouplie pendant la période considérée et la participation étrangère a été autorisée sans limitation, entre autres dans les secteurs suivants: réexportation de marchandises et autres services logistiques à valeur ajoutée, services de construction et de réparation de navires, pilotage et remorquage. L'infrastructure de l'Aéroport international de Bahreïn a été modernisée en 2021 pour améliorer encore la capacité d'assistance aux passagers et mieux soutenir le secteur du tourisme, qui a été affecté par la pandémie mondiale et les restrictions connexes en matière de voyages. En outre, les activités internationales impliquant un grand nombre de visiteurs ont été promues dans le but de renforcer la position de Bahreïn en tant que destination touristique importante, tant au niveau régional qu'au niveau international. Créée en 2015, l'Autorité du tourisme et des expositions de Bahreïn demeure chargée de réglementer toutes les activités touristiques.